

Compte rendu de la réunion de conseil municipal

du 19 février 2009

L'an deux mil neuf et le dix neuf février deux mil neuf, le Conseil Municipal de la commune convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Membres présents : MM JOURDEN J, MOISAN G, MARTIN P, BOULVARD P, GAUTIER D, KERYER F, LE GEUN F, LE YAN P, OLLIVIER D, THORAVAL G.

Membres absents : F KERYER (Procuration à M GAUTIER), E MOISAN (Procuration à G MOISAN).

Secrétaire de séance : Pascale LE YAN

LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2009

Le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du Conseil du 22 janvier 2009, avant d'en demander l'approbation aux membres présents.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la dernière séance.

TRAVAUX A L'ECOLE

Des travaux de sécurité doivent être effectués à l'école. Un grillage doit être posé sur le mur.

Monsieur le Maire avait demandé des devis, trois entreprises ont répondu à cette offre. Après délibération c'est la SARL Armor Espace vert qui a été retenue à l'unanimité pour un montant de 2034 €uros hors taxe.

Monsieur le Maire avait également demandé des devis concernant la pose d'un portail à l'entrée de l'école. Trois entreprises ont répondu à cette offre. La SARL Armor Espace Vert qui a été retenue pour un montant de 2 490 €uros Hors Taxe.

Une demande de subventions va être envoyée au Conseil Général des Côtes d'Armor.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce projet et à inscrire cette dépense en section investissement.

TRAVAUX A LA MAIRIE / BIBLIOTHEQUE

Suite à l'inondation dans la bibliothèque, des travaux doivent être effectués. Réfection du plafond avec pose de laine de roche pour insonoriser la pièce.

Par la même occasion les mêmes travaux seront réalisés dans le bureau du secrétariat et le bureau du Maire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rencontrer les artisans afin de voir la meilleure offre.

POSE DE MAINS COURANTES AU CIMETIERE

A la demande de la population, des mains courantes vont être posées au cimetière afin de faciliter l'accès.

Après lecture des devis, c'est la SARL Armor Espace Vert qui a été retenue pour un montant de :1 510 €uros H.T.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour réaliser ce projet.

CONTRAT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le temps de travail de la secrétaire est insuffisant par rapport au nombre de travail en augmentation constant. Monsieur le Maire propose de créer un poste de secrétaire de mairie à 35 heures. Cette création sera publiée à la bourse à l'emploi.

Le Conseil Municipal approuve ce projet à l'unanimité. Cette augmentation du temps de travail sera effective à compter du 1^{er} mai 2009.

CARRIERE DU SULLE

Une extension de la carrière du Sullé (Hélary Granulats) est en cours sur la commune de Saint Adrien.

Le Conseil Municipal approuve ce projet à l'unanimité

CONTRAT HORIZON VILLAGE

Monsieur le Maire présente le renouvellement du contrat Horizon Village (informatique de la mairie), celui-ci consiste à dépanner en cas de mauvais fonctionnement les logiciels de la

gamme Horizon Village pour un montant de 1 191.22 €uros en investissement et 297.80 €uros en fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve ce renouvellement et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cette réalisation.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Guy MOISAN, Adjoint au maire attire l'attention sur les élèves scolarisés à Saint Péver et n'habitant pas la commune. Un courrier va être envoyé dans ce sens aux communes concernées.

Monsieur le Maire va envoyer un courrier au SDE (Syndicat Départemental d'électrification) afin d'augmenter le nombre de lampadaires dans le bourg.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise le maire à effectuer la démarche.

Le Club de Foot de Saint Péver avait remis en état les vestiaires, le terrain de foot (peinture, sanitaire, traitement de la pelouse), ainsi que l'achat de filets de buts.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à verser une participation au Club de Foot pour un montant de 619,69 €uros et 180,00 €uros pour les filets.